

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 14 septembre 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 du mois de septembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS et M Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés :

5

Mme Corinne FRITSCH, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

Mme Lydia LESCOUBE, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS.

Absents et
non
représentés :

3

Mme Anne ESCOLA (non excusée), Mme Hélène LEBLANC (non excusée) et Mme Hélène CROMBEZ (excusée).

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

N°DL20092023-03 : Cession d'une partie de la parcelle BK 1038 située rue René Descartes à Monsieur Sébastien GRENET et Madame Héléna FERNANDES DA COSTA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il a été constaté lors la cession de la parcelle cadastrée section BK n°1004 située à l'angle de la rue de Verdun et de la rue René Descartes que celle-ci a annexé une partie de la parcelle cadastrée section BK n° 1038, constituant une partie de la rue René Descartes, d'une superficie d'environ 27m².

L'acquéreur de la parcelle BK 1004, Monsieur Sébastien GRENET et Madame Héléna FERNANDES DA COSTA, ont donc proposé de régulariser la situation en se portant acquéreurs de cet espace.

Toutefois, faisant partie du domaine public communal puisqu'elle constituait une partie de la rue René Descartes, le conseil municipal a constaté la désaffectation d'une partie d'environ 27 m² de cette parcelle et en a prononcé le déclassement par délibération en date du 5 juillet 2023.

Ainsi, le conseil municipal peut désormais décider de la cession de ces parcelles.

Le service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine, en date du 22 août 2023, a estimé ce bien à 140,00 € le m², soit pour 27 m², un prix total de 3 780,00 €.

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales selon lequel « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune* » ;

VU la délibération n°DL05072023-05 du conseil municipal en date du 5 juillet 2023 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement d'une partie d'environ 27 m² de la parcelle cadastrée section BK n°1038, située rue René Descartes ;

VU l'avis du service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 22 août 2023 ;

CONSIDÉRANT que la conservation de ce bien ne présente pas d'intérêt pour la collectivité qui ne se positionne pas comme un opérateur économique entrant dans le champ concurrentiel mais uniquement en bon gestionnaire de son patrimoine ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 13 septembre 2023 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ACCEPTE la cession à Monsieur Sébastien GRENET et Madame Héléna FERNANDES DA COSTA, ou toute personne morale ou physique qui se substituerait et dont ils garderaient le contrôle, d'une partie de la parcelle cadastrée section BK n°1038 pour une superficie de 27 m² au prix de 140,00 € le m², soit 3 780,00 € (trois mille sept cent quatre-vingts euros).

ARTICLE 2

WISE l'avis du service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 22 août 2023.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente le cas échéant, l'acte authentique et tous documents afférents à cette cession.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
27 SEP. 2023
N° 033 213 302 144 2023
0927-DE-2009-2023-03-DE

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie l'exactitude de l'extrait ci-dessus et déclare exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le **27 SEP. 2023** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **27 SEP. 2023**

